Déclaration liminaire relative à la mise en place des SGC réalisée dans la cadre des Comités Techniques de Préfecture de septembre 2019.

Le gouvernement a engagé un programme de transformation de l'action publique dans l'objectif affiché de réduire la dépense publique, de moderniser l'environnement de travail des agents publics et d'améliorer la qualité du service rendu. Un des axes de cette réforme concerne la réorganisation des services départementaux de l'Etat et comprend la création de secrétariats généraux communs (SGC) avant le 30 juin 2020.

Nous prenons acte que cette nouvelle entité départementale à vocation interministérielle, qui consiste à mutualiser les fonctions support de la préfecture et de la DDI, vise, dans l'esprit des instigateurs de cette réforme de structure, à générer des gains d'efficience, à professionnaliser les agents et à remettre des personnels dans les processus métiers.

Cette réforme, constitue une phase supplémentaire de reconfiguration. Elle va à nouveau fortement éprouver des structures qui ont fait l'objet de nombreux bouleversements depuis une dizaine d'années (RGPP, MAP, régionalisation, PPNG), alors qu'elles manifestent un besoin légitime de stabilité.

Néanmoins, l'UATS-UNSA n'est pas hostile au principe d'adaptation de l'administration. En effet, l'UATS s'est fixée comme ligne directrice de son action, de promouvoir l'interministérialité dans l'organisation et le fonctionnement des services déconcentrés de l'Etat et dans le parcours professionnel de ses agents.

Par ailleurs, cette mutualisation des fonctions support conforterait la place et le rôle des préfectures, mis à mal par le plan préfecture nouvelle génération, en matière d'animation et de coordination des services de l'Etat dans le département, niveau géographique de gestion et de mise en œuvre des politiques publiques.

La préfecture serait davantage à même d'assumer son rôle d'état major des services de l'Etat tout en préservant une marge d'autonomie de gestion aux DDI.

Toutefois, l'UATS déplore que cette réforme n'ait pas été précédée d'une fusion des corps administratifs qui accomplissent des missions analogues et de l'inclusion de tous les agents gérés par le SGC au sein du BOP 354. Nous sommes également indignés par le fait que le ministère de l'intérieur ne considère pas la mise en place des SGC comme une opération de restructuration ouvrant droit aux agents concernés, et qui en rempliraient les conditions, le bénéfice d'une compensation pécuniaire.

UATS-UNSA Bureau National, 1 place St Étienne 31038 TOULOUSE Cedex 09
Tél : 05.61.12.83.83 / Courriel : bureaunational@unsa-interieur.fr

Il importera pour l'UATS que l'objectif d'efficience ne prime pas sur la nécessaire amélioration de la qualité des prestations (notamment en terme de conseil aux agents, de gestion statutaire et d'entretien et de maintenance de leur matériel informatique et de leur espace de travail) qui seront offertes par le SGC à ses services clients et sur la professionnalisation des agents.

Il est également fondamental qu'une part significative des économies d'emploi ainsi engendrée soit, de manière certaine, affectée au renforcement des missions métiers sans ponction sur les moyens qui devront être suffisants au SGC.

En effet, l'UATS refuse que les agents des préfectures affectés au SGC vivent les affres de leurs collègues des CERT pour un effectif sous-dimensionné.

Nous souhaitons que le dialogue social soit donc consolidé pendant le processus de mise en œuvre du SGC et revendiquons, à ce titre, de prendre une part active à ce dernier en participant en amont au groupe de travail que mettra en place le préfigurateur désigné par le préfet et aux réunions de concertation qu'il mettra en place avec les organisations syndicales.

Vous le comprendrez, une des conditions de la réussite de cette réforme, est la participation des agents et de leurs représentants à cette dernière.

Une consultation régulière du CT est une nécessité de même que la constitution de groupes de travail associant les agents volontaires et des réunions d'information de l'ensemble des agents.

Nous seront particulièrement vigilants sur différentes problématiques:

-armement suffisant du SGC,
-calendrier,
-conditions de travail,
-avenir des cadres,
-modalités d'affectation,
-droit d'option et de retour,
-revalorisation de l'IFSE au titre de la mobilité,
-formation,
-règlement intérieur,
-et accompagnement des agents.

Nous vous remercions pour votre attention, et nous vous demandons d'annexer cette déclaration au PV de ce CT.

Septembre 2019

UATS-UNSA Bureau National, 1 place St Étienne 31038 TOULOUSE Cedex 09
Tél : 05.61.12.83.83 / Courriel : bureaunational@unsa-interieur.fr